

PIEDS GELES DERIVEURS 2019

24 novembre 2019

Marne – Bassin de la Pie

C.V.B.M. Créteil

5 A

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) en vigueur.
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 Le présent avis de course, les IC, et leurs annexes.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.2 - tous les bateaux en intersérie *dériveurs*, tous les bateaux de rating supérieur ou égal à 0.80.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : sans objet

Classe	Montant

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

24 novembre 2019 à partir de 9 h.

5.2 Jauge et contrôles :

sans objet

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
24/11/19	10h.30	

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 24 novembre 2019
- affichées selon la Prescription Fédérale dans le club-house

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de *type construit*.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Système de Points a Minima*

11. **PRIX**

Proclamation des résultats à 18 h.

12. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

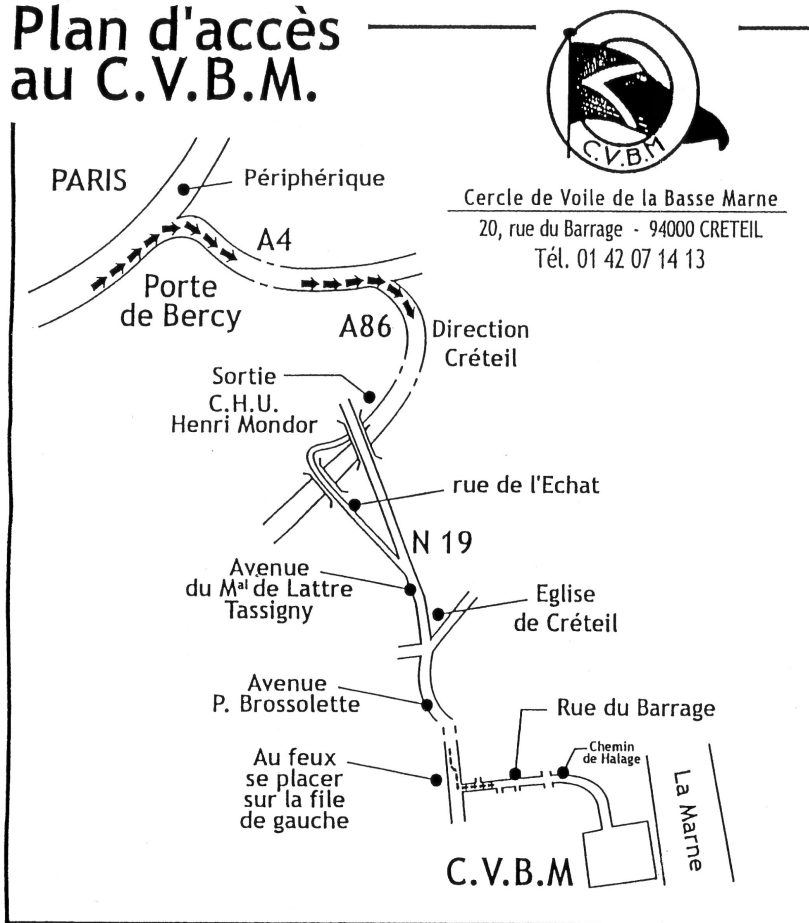
13. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : Philippe Roy : 06 75 87 31 16 phi.roy@wanadoo.fr

Président du comité de course :

Président du jury :

Plan d'accès au C.V.B.M.



CERCLE DE LA VOILE DE LA BASSE MARNE

ASSOCIATION DECLAREE SELON LA LOI DU 1er JUILLET 1901 (N° 9761)

N° SIRET: 785698754 00013

Siège et club-house: 20 rue du Barrage - 94000 Créteil - téléphone: 01 42 07 14 13 - Site Web: <http://c.v.b.m.free.fr>